

Groupe FRONT DE GAUCHEParti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme**AMENDEMENT****N° 000113****SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017****Rapport n° CR 2017-59
Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour
tous d'ici 2027****AMENDEMENT**

Compléter la fin de l'article 1 par la phrase suivante :

« , en excluant tout recours aux marchés de partenariat (anciennement partenariat public-privé –PPP). »

EXPOSE DES MOTIFS :

L'exécutif actuel choisit de recourir aux partenariats public-privé (PPP) pour les prochains chantiers de rénovation et de construction de lycées qui seront engagés par la Région. Il n'y a aucune précision ni sur leur proportion par rapport à l'ensemble des travaux, ni sur le-s montage-s financier-s envisagé-s et la proportion du privé dans ces montages. Le seul élément avancé par l'exécutif étant que la puissance publique, pour répondre à l'urgence, doit faire appel à des prestataires privés. Cette affirmation est une erreur et minimise le choix politique avéré que la droite régionale fait en privilégiant les PPP.

Le groupe Front de Gauche s'oppose fermement aux partenariats publics-privés qui auront, comme par le passé, des conséquences désastreuses. Nous refusons la main mise des géants du BTP sur la gestion d'équipements publics. Nous refusons cette bombe financière à retardement qui pèsera lourdement et négativement sur la capacité future d'investissement de notre collectivité.

S'il y a des économies à très court terme elles sont minimes, et, comparativement, aux surcoûts sur le long terme elles disparaissent. Cette tendance n'est plus à prouver vu le nombre de PPP qui ont été des gouffres financiers et que les contribuables doivent éponger. Cette logique court termiste qui répond aux intérêts immédiats des grands groupes privés sous couvert de construire des équipements d'intérêt général, nous la récusons.

Au delà du désaccord de fond que pose le recours au PPP, notre groupe tient à préciser que les



Conseil régional

lycées ne répondent pas à un seul modèle du fait de la diversité de leurs offres de formations et des publics accueillis qui peuvent être très spécifiques. Or construire des établissements scolaires en PPP ne s'est fait qu'à partir d'un modèle unique pré-établi qu'il est donc impossible d'appliquer aux lycées de notre Région qui ont chacun leur particularité.

Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-59
Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour
tous d'ici 2027**

AMENDEMENT

Compléter la fin de l'article 4 par la phrase suivante :

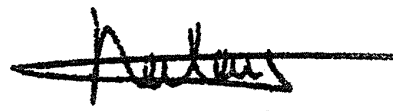
« contenu dans la délibération CR 15-77 du 24 septembre 2015. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans la mesure où ni cette délibération, ni la communication de juillet dernier relative à « l'agenda d'accessibilité handicap des lycées : l'élève au cœur de la politique régionale » (CR 116-16) ne changent la donne en matière de mise en œuvre des actions listées dans l'agenda d'Accessibilité des lycées, le groupe Front de gauche souhaite rappeler que le document de référence reste la délibération CR 15-77 voté le 24 septembre 2015.

Cette dernière était l'aboutissement du long travail d'une instance de concertation dénommée « Comité stratégique AD'AP » réunissant de nombreux participants dont les représentants des 3 rectorats, des professionnels spécialistes du handicap, des représentants des associations de personnes handicapées, des parents d'élèves, des élèves, du Conseil consultatif du handicap d'Île de France, des proviseurs, les 8 MDPH, les 8 Préfectures.

Est ressorti de leurs travaux, un agenda des lycées à prioriser « 3 fois 3 ans » portant sur la totalité du patrimoine n'étant pas encore traité. Le rapport, voté à l'unanimité de l'assemblée plénière en septembre 2015 précise que « *compte tenu de sa durée, les lycées ont été priorités dans le but d'offrir au plus tôt les meilleures conditions de scolarisation à tous les élèves* ». C'est donc la feuille de route qui doit être mise en œuvre.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-59
Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour
tous d'ici 2027**

AMENDEMENT

Ajouter le « considérant » suivant à la délibération :

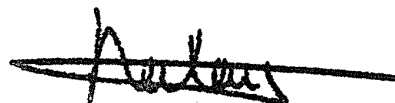
« VU la saisine des Conseils départementaux d'Ile-de-France et des communes concernées par le Programme pluriannuel d'investissement 2017-2027 »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche regrette que ce PPI qui engage notre collectivité jusqu'en 2027 n'ait fait l'objet d'une concertation plus large. Ainsi, l'avis du CESER sur ce rapport souligne, dans le même sens, que « si dans ce cadre la saisine du CESER est obligatoire préalablement à l'adoption, par le Conseil régional, d'une modification du Programme prévisionnel d'investissement, encore faudrait-il qu'il dispose des documents permettant cet examen ».

De la même façon, le conseil interacadémique d'Ile-de-France qui a émis son avis négatif le 6 mars dernier, n'a été associé que très tardivement à l'élaboration de ce programme pour y participer de manière constructive. Toutes les associations et syndicats présents le 6 mars 2017 l'ont regretté.

Nombre des acteurs institutionnels n'ont pas été associés comme ils l'auraient souhaité. Ainsi, il aurait fallu que l'ensemble des acteurs concernés (communautés éducatives, collectivités territoriales, partenaires de l'éducation nationale) soient associés à une série d'échanges pour recenser les besoins au plus près des enjeux des différents territoires de l'Ile de France. Associer étroitement les communes et les départements franciliens auraient du être une évidence. C'est le sens de notre amendement.



Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017**

**Rapport n° CR 2017-59
Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour
tous d'ici 2027**

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté à la délibération. Il est ainsi rédigé :

« Décide du réexamen à mi-parcours du programme prévisionnel d'investissement 2017-2027. Des modifications pourront être apportées en fonction des évolutions démographiques, des indicateurs et études de mixité sociale et scolaire et des orientations du prochain schéma des formations prévu à l'article L 214-1 du Code de l'éducation.

Sur le plan démographique, ce réexamen à mi-parcours sera réalisé conjointement avec les huit Conseils Départementaux de la Région Ile de France.

Par ailleurs, un bilan et un suivi annuels du PPI seront présentés en commission des lycées et en Conseil Inter-académique de l'Éducation Nationale. Ils devront prendre en compte les éléments suivants :

- . Un équilibre territorial entre la construction de lycées neufs et l'extension des lycées ;*
- . Le nécessaire développement des lycées professionnels ;*
- . La prise en compte effective et rapide des tensions démographiques des départements de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne, en particulier ;*
- . La prise en compte effective et rapide des besoins en équipements sportifs (construction, rénovation, agrandissement) de l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France. »*

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche considère que la réévaluation à mi-parcours est une étape indispensable pour la bonne conduite et la mise en œuvre d'une révision, si nécessaire, du plan pluriannuel d'investissement pour les lycées. Une planification sur dix années doit possiblement être revue si elle veut atteindre ses objectifs.

La préparation de cette étape est à anticiper si nous la souhaitons constructive.



Conseil régional

Elle ne doit cependant pas exclure un bilan d'étape annuel qui pourra, si nécessaire, donner lieu à une révision des objectifs. Ce rendez-vous est d'autant plus important que la concertation des acteurs de l'enseignement secondaire francilien n'ont pas été associés à la construction de ce PPI, comme le prouve le CIEN du 6 mars.

Par ailleurs, pour le groupe Front de gauche, ce bilan annuel n'aura de sens que s'il prend en compte les éléments suivants : *équilibre entre lycées neufs et extension de lycées ; développement des lycées professionnels ; prise en compte des besoins en équipements sportifs (construction, rénovation, agrandissement) de l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France...*

C'est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-59
Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour
tous d'ici 2027

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté à la délibération. Il est ainsi rédigé :

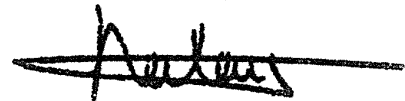
« Donne mandat à la commission permanente pour valider un planning des individualisations des opérations qui aura fait l'objet d'une discussion et d'une validation par la commission des lycées et le Conseil Inter-académique de l'Education Nationale »

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour que les ambitions du PPI 2017-2027 ne restent pas lettre morte, le groupe Front de gauche considère que l'exécutif doit être en mesure de présenter une priorisation des opérations qui seront discutées par la commission des lycées et le Conseil Inter-académique de l'Education Nationale et validées par la commission permanente.

Les élu.e.s régionaux.ales, comme les collectivités locales sont en droit de connaître le séquençage des priorités que l'exécutif s'est fixé pour les 10 années à venir.

Il est, également, à souligner que cet éclairage aurait été nécessaire, même s'il était incomplet, dès la présentation du PPI.



Céline MALAISÉ

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 9 & 10 mars 2017

Rapport n° CR 2017-59
Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour
tous d'ici 2027

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté à la délibération. Il est ainsi rédigé :

« S'engage à organiser dans les plus brefs délais une conférence territoriale dans chacun des huit départements franciliens qui réunira les professionnels, les organisations syndicales et associatives, les conseils départementaux et les communes...

Sur la base de leurs conclusions, un premier bilan sera effectué d'ici un an. Le cas échéant, il donnera lieu à une révision.

Ils devront prendre en compte les éléments suivants :

- . Un équilibre territorial entre la construction de lycées neufs et l'extension des lycées ;*
- . Le nécessaire développement des lycées professionnels ;*
- . La prise en compte effective et rapide des tensions démographiques des départements de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne, en particulier, par la construction de places nouvelles. »*
- . La prise en compte effective et rapide des besoins en équipements sportifs (construction, rénovation, agrandissement) de l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France. »*

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche regrette que ce PPI qui engage notre collectivité jusqu'en 2027 n'ait fait l'objet d'une concertation plus large. Ainsi, l'avis du CESER sur ce rapport souligne, dans le même sens, que « si dans ce cadre la saisine du CESER est obligatoire préalablement à l'adoption, par le Conseil régional, d'une modification du Programme prévisionnel d'investissement, encore faudrait-il qu'il dispose des documents permettant cet examen ».



Conseil régional

C'est la raison pour laquelle, notre groupe souhaite que nos partenaires soient associés rapidement à une nouvelle phase de concertation qui visera à modifier, affiner et corriger les propositions de l'actuel PPI qui ne correspond malheureusement pas, malgré un engagement financier massif, aux besoins réels de nos territoires.

Tel est le sens de cet amendement.

Céline MALAISÉ